

# Examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux

2014/2145(INI) - 24/06/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 317 voix pour, 254 contre et 9 abstentions, une résolution sur l'examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux.

Une proposition de résolution de remplacement a été rejetée en plénière par 79 voix pour, 515 contre et 31 abstentions.

Le Parlement s'est félicité de de la [communication de la Commission](#) du 28 novembre 2014 sur le réexamen de la gouvernance économique. Il a toutefois insisté sur le fait que ce cadre souffrait d'une **trop grande complexité**, d'un **manque d'appropriation au niveau national**, d'une attention limitée accordée à la situation économique internationale et de l'absence de mécanisme approprié de **responsabilité démocratique**. L'importance de **procédures simples et transparentes** pour la gouvernance économique a donc été soulignée.

Le cadre de gouvernance économique actuel devait être **mis en œuvre et, si nécessaire, amélioré** pour :

- atteindre la stabilité budgétaire,
- favoriser un véritable débat sur l'évaluation globale de l'ensemble de la zone euro,
- améliorer les perspectives de convergence économique de la zone euro et aborder de la même manière les différentes situations économiques et budgétaires des États membres.

Les députés sont d'avis que la situation économique actuelle, caractérisée par une croissance fragile et un taux de chômage élevé, nécessiterait : i) des mesures urgentes dans le cadre d'une approche globale fondée sur un **assainissement budgétaire** propice à la croissance, ii) des **réformes structurelles** et iii) la stimulation des **investissements**, afin de rétablir une croissance durable et la compétitivité, de stimuler l'innovation et de s'attaquer au chômage.

Le Parlement a approuvé la déclaration de la commissaire Thyssen sur le fait que les pays qui fournissent des emplois de qualité, qui assurent une meilleure protection sociale et qui investissent dans le capital humain **résistent mieux aux crises économiques**. Il a invité la Commission à traduire ce point de vue dans sa politique du semestre européen et dans ses recommandations par pays.

**Appliquer au mieux la flexibilité dans le cadre des règles existantes** : le Parlement s'est félicité de la [communication interprétative de la Commission sur la flexibilité](#) offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance. Il s'est dit favorable:

- à toutes les mesures d'incitation proposées par la Commission pour le financement du nouveau [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (FEIS), notamment celle consistant à **déclarer les contributions nationales au Fonds neutres sur le plan budgétaire** dans le cadre des efforts d'ajustement budgétaire requis, sans toutefois prévoir de modifications dans les volets préventif et correctif du pacte de stabilité et de croissance;
- à l'intention de la Commission de **s'abstenir de lancer une procédure concernant les déficits excessifs** si le déficit d'un État membre excède légèrement et provisoirement la limite de 3% fixée pour le déficit du seul fait de la contribution supplémentaire au FEIS;
- au fait que la Commission clarifie la portée de la **clause d'investissement** et utilise le degré de flexibilité temporaire offerte par le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance sous la

forme d'une déviation temporaire de l'objectif budgétaire à moyen terme, pour autant que cette déviation n'entraîne pas de dépassement de la valeur de référence du déficit de 3% et laisse une marge de sécurité appropriée, afin de prendre en compte les programmes d'investissement des États membres.

Le Parlement a plaidé en faveur : i) d'un **dialogue renforcé entre la Commission et les États membres** afin de déterminer le contenu et la nature des réformes structurelles les plus efficaces à proposer par la Commission dans les recommandations par pays ; ii) de la consolidation de la **cohésion économique et sociale** à travers le renforcement du Fonds social européen et du Fonds de cohésion ; iii) de l'intégration de la **lutte contre le chômage de longue durée** dans les recommandations par pays.

**Coordination plus étroite, convergence économique et rationalisation du semestre européen** : le Parlement a appelé la Commission à appliquer le pacte de stabilité et de croissance et à veiller à sa mise en œuvre équitable. Il a formulé les recommandations suivantes :

- **le semestre européen devrait être rationalisé et renforcé**, sans modifier le cadre juridique actuel;
- la Commission et le Conseil devraient **mieux articuler les cadres budgétaires et macroéconomiques**, afin de faire en sorte que les parties prenantes puissent débattre plus tôt et de façon plus cohérente en tenant compte : i) des intérêts européens servis par ces cadres, ii) de la nécessité d'accentuer la convergence entre les pays membres de la zone euro, iii) de la délibération des **parlements nationaux** ainsi que du rôle des **partenaires sociaux** ou des autorités locales en ce qui concerne l'appropriation de réformes structurelles durables et équilibrées sur le plan social;
- **l'examen annuel de la croissance et les recommandations par pays** devraient être mieux mis en œuvre et tenir compte de l'évaluation de la situation et des perspectives budgétaires tant en ce qui concerne la zone euro dans son ensemble que chaque État membre individuellement;
- les recommandations par pays devraient être mieux coordonnées avec les recommandations sur la procédure concernant les déficits excessifs;
- le processus d'élaboration et de suivi des recommandations par pays devrait être amélioré;
- la Commission devrait tenir compte, dans toutes ses analyses, de tous les facteurs importants, y compris de la croissance réelle, de l'inflation, de l'investissement public à long terme et des taux de chômage lorsqu'elle évalue les situations économiques et budgétaires des États membres.

**Responsabilité démocratique et défis à venir** : les députés estiment qu'un rôle majeur doit être joué par les **institutions soumises à la responsabilité démocratique**. Ils ont rappelé les résolutions du Parlement européen affirmant que la création du mécanisme européen de stabilité et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (pacte budgétaire) en dehors de la structure des institutions de l'Union représentait un retour en arrière pour l'intégration de l'Union sur le plan politique.

Les parties prenantes ont été appelées à prévoir l'élargissement futur et probable de la zone euro et à explorer toutes les options pour approfondir et renforcer l'UEM, dont:

- la mise en place de mécanismes renforcés de responsabilité démocratique tant au niveau de l'Union qu'au niveau national, où les responsabilités seraient assumées au niveau où les décisions sont prises et sur la base d'orientations en matière de convergence adoptées selon la **procédure de codécision**;
- la formalisation du **rôle de contrôle du Parlement européen** dans le semestre européen dans un accord interinstitutionnel;
- la nécessité de veiller à ce que tous les **parlements nationaux de la zone euro** suivent chaque étape du processus du semestre européen;
- une **dimension sociale** tendant à préserver l'économie sociale de marché de l'Europe, respectant le droit de négociation collective;
- une nouvelle **capacité budgétaire de la zone euro** basée sur des ressources propres spécifiques qui devrait, dans le cadre du budget européen avec un contrôle du Parlement européen, aider les États membres à mettre en œuvre les réformes structurelles;

- le renforcement de la **solidité de l'UEM** face aux chocs économiques et aux urgences directement liés à l'union monétaire;
- l'achèvement, pas à pas, de l'**Union bancaire**;
- l'inclusion du **mécanisme européen de stabilité** et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans le droit de l'Union.

Le Parlement a également demandé de développer des options pour un nouveau cadre juridique pour les futurs programmes d'ajustement macroéconomique, **remplaçant la Troïka**, de façon à renforcer la transparence et l'appropriation de ces programmes et à garantir que toutes les décisions de l'Union sont, lorsque cela est possible, prises dans le respect de la méthode communautaire.